

# Le Département du Jura met à l'honneur 73 villes et villages fleuris



Les participants réunis au sein du Conseil départemental pour la remise des prix.

Vingt-trois ans que la remise des prix des villes et villages fleuris n'avait pu se dérouler. Une manifestation qui s'est donc déroulée à nouveau le 18 février au sein du Conseil départemental du Jura et qui était très attendue par tous ceux - collectivités, bénévoles et particuliers - qui se sont dévoués pour fleurir

et décorer maints endroits du département. Soixante-treize prix ont été remis dans la catégorie des villes et villages, tandis que soixante-deux autres récompensaient les démarches individuelles. Franck David, président du jury à tenu à féliciter l'ensemble des participants pour leur travail surtout

dans des conditions climatiques particulières : « Les années de sécheresse sont de plus en plus fréquentes. Il y a eu des épisodes bien particuliers comme les gelées très tardives ainsi que des épisodes de grêle. Cela entraîne la réflexion que nous devons avoir sur les compositions de fleurs

annuelles, vivaces, arbustes et d'arbres. »

Puis il a mis l'accent sur le travail des bénévoles : « Si les élus ne sont pas porteurs du fleurissement, motivés par celui-ci, ce sera très difficile pour les associations. Leur travail est extrêmement important, et dans les petites communes,

## 4 700 COMMUNES LABELISÉES

Le label « Villes et Villages fleuris », autrefois nommé concours, a été créé en 1959 pour promouvoir le fleurissement, le cadre de vie et les espaces verts. Lorsqu'une commune s'engage dans la démarche, elle peut recevoir un niveau allant de 1 à 4 fleurs. Les niveaux de 1 à 3 fleurs sont désignés par le conseil régional qui peut sélectionner les communes susceptibles d'obtenir un niveau supérieur comme la quatrième fleur qui est attribuée par le conseil national. Le label « Villes et Villages fleuris » rassemble près de 4 700 communes labellisées sur tout le territoire français, dont 277 « 4 fleurs ».

Quelques critères généraux pris en compte, parmi les plus de 60 critères particuliers : innovation de la commune pour obtenir le niveau 1 à 4 fleurs ; démarche de valorisation pour le végétal et le fleurissement ; moyens de gestion pour entretenir le patrimoine en respectant la biodiversité et les ressources naturelles ; propreté générale des lieux.

Au niveau départemental, un jury composé d'élus, d'experts et de personnalités qualifiées dans les domaines du tourisme, de l'horticulture, du paysage et de l'environnement, réparti en petites équipes de deux ou trois, se rend dans les communes candidates pour les évaluations.

les bénévoles sont essentiels car sans eux, rien ne pourrait se faire. »

Enfin, en complément des prix remis aux communes, arbres et plantes ont également été of-

ferts à tous ceux qui ont travaillé toute une année pour améliorer la qualité de vie et l'embellissement du cadre de vie des habitants.

Albert Wolff

## LE PALMARÈS DÉPARTEMENTAL

### Communes 1<sup>re</sup> catégorie (de 300 habitants)

#### ■ Communes classées Hors Concours

- > Ransans : 3 fleurs
- > Valmepoulières : 2 fleurs
- > Cogna et Verria (Val Sonnette) : 1 fleur

#### ■ Classement départemental

- > 1<sup>er</sup> Prix : Mangry-sur-An
- > 2<sup>e</sup> Prix : Mérouby
- > 3<sup>e</sup> Prix : Santans
- > 4<sup>e</sup> Prix : Brans
- > 5<sup>e</sup> Prix : Savemine
- > 6<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : Cuyrier et Lombard
- > 8<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : Aresches et Brod
- > 10<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : Clusy, La Lattette, Pont-du-Noy et Vitreux

### Communes 2<sup>e</sup> catégorie (de 300 à 1 000 habitants)

#### ■ Communes classées Hors Concours

- > Digna, Rochefort-sur-Néron, Authume et Monnières : 3 fleurs
- > Courbouzon : 2 fleurs (proposé pour 3 fleurs - Visite du jury régional en 2023, Meuil et Rillans : 2 fleurs
- > Crassans, Monnet-la-Ville et Villivieux : 1 fleur

#### ■ Classement départemental

- > 1<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Champdivers (proposé pour une fleur en 2022, obtenu 1<sup>er</sup> fleur en 2022) et Coges (proposé pour une fleur en 2022, obtenu 1<sup>er</sup> fleur en 2022)
- > 3<sup>e</sup> Prix : Lavancia
- > 4<sup>e</sup> Prix : Mancy
- > 5<sup>e</sup> Prix : Ex Aequo : Nancey, Septmoncel-Ves Molaines

#### ■ Hors Concours

- > 2<sup>e</sup> Prix : Ex Aequo : Nozeroy et Faroy
- > 5<sup>e</sup> Prix : Ex Aequo : Labergement-la-Ronce et Chille
- > 11<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : Héribains, Messia-sur-Sorne, Fleure et Rahon
- > 15<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : Chapelle-Voland, Fallerins et Jouhe (Prix Coup De Cœur)

- > 18<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : Aumay, Le Deschaux, La Fesse et Vaudrey
- > 22<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : Bessallin, Les Bouchoux, Mélay et Saint-Laurent-la-Roche (La Chaux-de-Fort)

### Communes 3<sup>e</sup> catégorie (de 1 000 à 5 000 habitants)

#### ■ Communes classées Hors Concours

- > Salins-les-Bains et Taveux : 3 fleurs
- > Arbois, Arinthod, Bletterans : 2 fleurs, Couvance : 2 fleurs (proposé pour 2 fleurs en 2022, obtenu sa 2<sup>e</sup> fleur en 2022)
- > Orgelet : 1 fleur (proposé pour 2 fleurs en 2022, maintien de la 1<sup>re</sup> fleur en 2022)

#### ■ Classement départemental

- > 1<sup>er</sup> Prix : Les Rousses
- > 2<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : Chausson, Fouchéran
- > 4<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : Bois-d'Arson, Morbier
- > 6<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : Foncine-le-Haut, Mouchard
- > 8<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : Saint-Aubin, Saint-Laurent-en-Grandvaux

> Mont-sous-Vaudrey : Commune non classée, fleurissement endormi

### Communes 4<sup>e</sup> catégorie (de 5 000 à 10 000 habitants)

#### ■ Communes classées Hors Concours

- > Champagnole : 3 fleurs
- > Morez (Hauts-De-Bienne) et Poligny : 2 fleurs

#### ■ Communes 5<sup>e</sup> catégorie (de 10 000 à 30 000 habitants)

#### ■ Communes classées Hors Concours

- > Dole et Lons-le-Saunier : 3 fleurs
- > Saint-Claude : 2 fleurs

### Palmarès des concours réservés aux particuliers

#### ▲ Concours des Maisons fleuries

#### ■ Hors Concours

- > Odile Murtin (Larnaud) Prix National
- > Jean Millet (Poligny)
- > Daniel Allot (Taveux)

#### ■ Classement départemental

- > 1<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Raphaël Lacroix (Bois-d'Arson), Liliane Chalumeau (Villevieux), André

Jourdan (Mangry-sur-An - Hameau De Villard-sur-An)

> 4<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : Corinne Chaprot (Conceau), Mariana Glowacz (Dole), Elise Michaud (LACT), Alice Damien (Brod), Daniel Brichet (Tourmont), Evelyne Menan (Coges), Christine Meugny (Ry),

> 11<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : Daniel Clot (Salins-les-Bains), Monique Bernard (Chamblay), Michel Bourcier (Monnières)

#### ▲ Balcons

#### ■ Classement départemental

> 1<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Evelyne Prudent (Tanot - Hauteroche) et Maurice Saillard (Valmepoulières)

> 3<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : Isabelle Nicole (Bracort), René Durand (Vence - Val Sonnette) et Henri Tagnion (Morez - Hauts-de-Bienne)

#### ■ Décor floral installé sur la voie publique

> 1<sup>er</sup> Prix : Nicole Nomet-Grandjean (Ry)

> 2<sup>e</sup> Prix : Maurice Tignolet (Nancey)

#### ▲ Concours départemental des fermes fleuries

#### ■ Hors Concours

> Renée Rollin (Mortmorot)

#### ■ Classement départemental

> 1<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Michèle Bailly (Uziel), Christine Bernans (Dujour)

> 3<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : Josiane Roz (Brevans) et Marie Chevassu (Ménétré-le-Vignoble)

> 5<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : Gaec La Clé-Des-Prés - Dominique et Corinne Fereux (Mourmès-Charbonny), Brigitte Gros (Bellemont), Marie-Claude Clec (Chilly-sur-Salins), Gaec des Moidons - Claudine Paget (Chilly-sur-Salins), Jeanne Ramaux (Germigney), Gaec Des Haies - Marie-Claire Patezat (Rahon), Bernard Noir - Ferme de la Petite Mame (Poligny) et Gaec Frédéric Perrot (Santans)

#### ▲ Anciennes fermes aménagées à usage exclusif d'habitation

#### ■ Classement départemental

> 1<sup>er</sup> Ex Aequo : Pierre Bruchon (Chapelle-Voland), Jean Guyard (Arsons-Beaavoisin) et Régine

Rigud et Bernard Recouvreur (Chêne-Bernard)

> 4<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : Françoise Berthod (Aresches), Daniel Weber (Froulenay), Daniel Gautheron (Chapelle-Voland) et Jeanne Lambert (Patanay)

#### ▲ Bâtiments Publics

#### ■ Hors Concours

> Les marais de : Morez, Taveux, Bletterans et Orgelet.

#### ■ Classement départemental

> 1<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : marais de Champagnole et Dole

> 3<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : marais de Couvance et Fouchéran

> 5<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : marais d'Aumay, Authume, Chausson et Rochefort-sur-Néron

> 9<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : marais de Bois-d'Arson, Mancy, Morbier et Villivieux

> 10<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : marais de Brod, La Lattette et de Saint-Aubin

> 16<sup>e</sup> Prix : Gendarmes d'Orgelet

#### ▲ Hôtels, restaurants, commerces, hébergements

#### ■ Hors Concours

> Restaurant Le Relais (Conceau)

#### ■ Classement départemental

> 1<sup>er</sup> Prix Ex Aequo : Clinique vétérinaire Fleur Chevassu (Larnaud), Michel Grottozoussat (gîte Les Mousières)

> 3<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : Coopérative Framagnère, Olivier Carrod (Lapuzet) et Coopérative La Fruitière Du Pays Grandvailler, Sinthia Alvarez (Saint-Laurent-en-Grandvaux)

> 5<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : Germaine Baud, viticulteur (Gruasse) et Domaine de la Petite Mame - Nour Feives, viticulteur (Poligny)

> 7<sup>e</sup> Prix Ex Aequo : Restaurant La Cloche (Bletterans), Pub Northwest (Dole), Restaurant Les Indes Fleuries (Orgelet), Caveau Olivier Petit (Phalpley) et Bar Le National (Foncine-le-Haut)